



Garantie d'achèvement des travaux ?

Par **shergui**, le **05/11/2011** à **16:25**

Bonjour,

Un lotisseur qui a obtenu un permis d'aménager, et qui , sans avoir encore acheté le terrain (seulement un compromis), commercialise les lots en agence, a-t-il obligation de justifier d'une garantie d'achèvement des travaux ?